

# Catalogue

Documentation à disposition des Ami.e.s



Les Ami·e·s de la  
Confédération paysanne

# Drapeau



18€

# Autocollant



1€



# T-shirts



16 €



# Affiche

The poster features a background image of a dry, brown landscape with sparse green bushes under a cloudy sky. At the top center is the logo of 'Les Amis de la Confédération paysanne', which includes a green tree and a sun. Below the logo, the title 'DÉCIDONS DE NOTRE ALIMENTATION !' is written in large, bold, white letters. Underneath the title, the text reads 'Bien manger à juste prix c'est possible avec l'agriculture paysanne'. At the bottom, a red banner contains the text 'LUTTONS POUR UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE ET AGRICOLE SANS - OGM - pesticides - malbouffe- maltraitance animale - ET AVEC DES PAYSAN-NE-S NOMBREUX'. At the very bottom, contact information is provided: 'Les Amis de la Confédération paysanne - 104 Rue Robespierre, 93170 Bagnolet - 01 43 62 18 70 - contact@lesamisdelacnf.org - www.lesamisdelacnf.org'.

# Cartes postales



**2€**  
le lot  
(+ frais d'envoi)



# Plaquette de présentation des Ami.e.s

## Les Ami.e.s de la Confédération paysanne

REJOIGNEZ-NOUS!



Les Ami.e.s de la Confédération paysanne  
104, rue Robespierre 93170 Bagnolet  
lesamisdelaconf.org / Tél. 01 43 62 18 70

LesAmis de la Conf  
@LesAmisdelaConf  
contact@lesamisdelaconf.org



Pour accéder au document :  
<http://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/AMIS-CONF-Plaquette-A5-WEB.pdf>



# Bulletin d'adhésion

## Bulletin d'adhésion



Personne 1 : 1ère adhésion / renouvellement d'adhésion / je fais un don Rayer les mentions inutiles

Nom - Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal - Commune - Pays : .....

Courriel (en majuscules) : .....

Téléphone : ..... Année de naissance : .....

Compétences que je peux mettre à la disposition de l'association (rédaction, correction, photo, vidéo..) : .....



Personne 2 (pour les couples) : 1ère adhésion / renouvellement d'adhésion Rayer la mention inutile

Nom - Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal - Commune - Pays : .....

Courriel (en majuscules) : .....

Téléphone : ..... Année de naissance : .....

Compétences que je peux mettre à la disposition de l'association : .....

66% de votre don et/ou de votre cotisation sont déductibles de vos impôts (dans la limite de 20% du revenu imposable). Lorsque la somme excède la limite de 20%, l'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes.

### Je règle - montant libre :

- Par chèque : .....€  
 En espèces : .....€  
 Par prélèvement (compléter le mandat au verso)

**J'accepte :** si aucune case n'est cochée, cela équivaudra à un "oui"

Le rattachement et la diffusion de mes coordonnées à l'association locale des Amis.e.s de la Conf' ou au groupe local s'il existe  Oui  Non

Informations concernant le traitement informatique des données à caractère personnel (règlement européen sur la protection des données personnelles)

Les Amis.e.s de la Confédération paysanne disposent d'un fichier informatique des adhérents permettant la gestion des relations entre l'Association et ses adhérents. Les données enregistrées sont celles fournies sur le présent bulletin. Elles conditionnent l'adhésion et ont pour objectif d'informer les adhérents, de constituer des listes d'inscription aux commissions ou activités, d'établir des statistiques. Ces données sont confidentielles et ne peuvent être communiquées à des tiers. Elles sont conservées durant la période d'adhésion et deux ans au plus après la fin de l'adhésion. Vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification ou d'effacement de vos données personnelles. Ce droit s'exerce par courriel auprès des Amis.e.s de la Confédération paysanne.

J'ai pris connaissance des informations concernant le traitement de mes données à caractère personnel et j'en accepte les conditions.

**Rejoignez-nous !**

Date..... Signature de l'adhérent 1 ..... Signature de l'adhérent 2..... <http://lesamisdelacnf.org>

Pour accéder au document :

[http://lesamisdelacnf.org/wp-content/uploads/Bulletin\\_adhesion\\_2023-A5.pdf](http://lesamisdelacnf.org/wp-content/uploads/Bulletin_adhesion_2023-A5.pdf)

Mandat de prélèvement



Document à compléter et à renvoyer accompagné d'un RIB/IBAN à :  
Les Amis.e.s de la Confédération paysanne  
104, rue Robespierre 93170 BAGNOLET



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez les Amis.e.s de la Confédération paysanne à envoyer des instructions à votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions des Amis.e.s de la Confédération paysanne. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

### Débiteur

M.  Mme  M.et Mme   
Nom / Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Commune : .....  
Code postal : .....  
Pays : .....

Identifiant créancier SEPA : FR56 ZZZ 480898

### Créancier

Les Amis.e.s de la Confédération paysanne  
104 rue Robespierre  
93170 Bagnolet

IBAN :

BIC :

Montant prélevé : 5€ 10€ 20€ 30€ 50€ Autre montant : .....€

Fréquence du prélèvement : mensuel trimestriel annuel ponctuel

Fait à : ..... Le : ..... Signature : .....

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



# Défi adhérents



Les Amis de la  
Confédération paysanne

## 20 ANS DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE PAYSANNE! ET MAINTENANT ?



La Conf',  
porte un projet  
de société  
et nous,  
on soutient  
la Conf'!

**Adhérez**  
**Faites adhérer autour de vous!**  
Pour que nous soyons encore plus nombreux et nombreuses demain

Rendez-vous sur : <http://lesamisdelacnf.org/nous-rejoindre/>



Pour accéder au document :

<http://lesamisdelacnf.org/2023/01/03/2023-defi-adherents/>



# Campagnes Solidaires - Spécial Ami.e.s !



Pour accéder au document :

<https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/cs/documents/CS%20386%20dossier.pdf>



# Lettres trimestrielles



LES AMI.E.S DE LA  
CONFÉDÉRATION PAYSANNE

## LETTRE TRIMESTRIELLE N°60

EDITO

MARS 2022

Plus que jamais l'agriculture paysanne est au centre de nos préoccupations. Il en va de l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation, de l'environnement et du dérèglement climatique. L'invasion de l'Ukraine par la Russie, outre qu'elle est inacceptable, pose la question de la dépendance énergétique et alimentaire de la France en particulier et de l'Union européenne en général. L'Ukraine dont nous sommes solidaires, exporte en effet massivement tournesol, colza, maïs, blé, engrais de synthèse.

Après un dernier trimestre 2021 riche en événements pour notre association (AG, marchés paysans et fêtes paysannes, réunion importante sur la Sécurité sociale de l'alimentation, formations, participation à des actions comme les Soulèvements de la Terre en région parisienne contre l'artificialisation des terres agricoles et en Nouvelle-Aquitaine aux côtés de Bassines, non merci !), l'année 2022 sera une année d'initiatives et de combats multiples.

A l'agenda 2022, comme cela a été mis en lumière lors de notre AG, nous continuons aux côtés de la Conf' avec :

- la participation au Salon à la ferme pour faire connaître l'agriculture paysanne au plus grand nombre, dans le maximum de départements, notamment grâce aux groupes locaux et associations des Ami.e.s sur le territoire, toujours en lien avec les Conf' départementales et régionales.
- le lancement d'une grande campagne de levée de fonds pour renforcer l'agriculture paysanne.
- la coordination du collectif « Pour une Sécurité sociale de l'alimentation » pour concevoir et expérimenter ce que pourrait être une sécurité sociale de l'alimentation.
- les réflexions et expériences de démocratie alimentaire pour « décider de notre alimentation » en tant que

citoyen.ne.s, sur les marchés, dans les fêtes paysannes ou dans des tiers-lieux, avec des partenaires ou avec les élu.e.s, dans le cadre de campagnes électorales ou au quotidien.

- une ouverture sur l'Europe avec notre participation au collectif « Pour une autre PAC » et nouvellement, une ouverture à l'international avec le soutien à la Déclaration des droits des paysan.ne.s, que fait connaître la Caravane associée qui sillonne la France, et d'autres projets à venir grâce à une nouvelle commission « International », nourrie par La Via Campesina qui a pris ses quartiers à Bagnolet en novembre dernier.

Il y a urgence sur le terrain de l'agriculture, de l'environnement et de l'alimentation. Les vagues de covid auxquelles on « s'habitue », donnent espoir et désespoir, dans des mouvements désordonnés. On passera sur le désespoir. On dénonce en effet tous les jours les conséquences néfastes du capitalisme et de l'agro-industrie pour notre humanité.

Du côté de l'espoir, on pourra citer des élans de solidarité pour l'accès à l'alimentation, la construction de circuits alternatifs et de magasins de producteurs en temps éclair, le développement de délégations à l'alimentation dans les mairies depuis les dernières élections municipales, un attrait pour le retour à la terre et des néo-ruraux qui sautent le pas, le développement de « tiers-lieux nourriciers », certains mouvements comme les « Soulèvements de la terre » et bien sûr, le projet d'agriculture paysanne proposé par la Conf' et ses partenaires.

Pour continuer à lutter, nous devons être plus nombreux et actifs. Nous lançons en 2022 le défi que chaque adhérent.e des Ami.e.s de la Conf' recrute 3 nouvelles personnes ! ■

Le conseil d'administration  
des Ami.e.s de la Conf'

Et parce qu'il n'est jamais trop tard  
pour souhaiter de bonnes choses :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DES AMI.E.S DE LA CONF' VOUS  
SOUHAITE UNE  
BONNE ANNÉE 2022 !

Plus nous serons nombreux,  
plus nous ferons avancer le combat de  
l'agriculture paysanne !!!

Cette année, relevez le défi adhérents !  
Faites adhérer 3 personnes et c'est gagné !

L'agriculture et l'alimentation sont l'affaire de tou.te.s !

- lettre trimestrielle n° 60 - mars 2022

Les actions des Ami.e.s de la Confédération paysanne sont très diverses.

Elles peuvent être individuelles : adhésion et don, visite et soutien à des paysan.ne.s sur son territoire, diffusion des analyses et des informations autour de soi, participation à des réunions ou des manifestations, etc.

Mais nos actions sont surtout collectives. Elles sont nombreuses et vous les découvrirez dans nos [Lettres trimestrielles](#)



# La PAC et les prix



## LA PAC DANS NOTRE ASSIETTE

FICHE 1/6 • 12 2022

### LA PAC ET LES PRIX

► La Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne se donne entre autres pour finalité de favoriser le développement d'un secteur agricole compétitif, garantissant la sécurité alimentaire et consolidant le tissu socio-économique rural<sup>1</sup>.



► Dans les faits, elle favorise une grande instabilité des **prix agricoles** - alignés sur les cours mondiaux - souvent **inférieurs aux coûts de production**, et maintient les producteurs dans un état de dépendance vis-à-vis des primes PAC. En compensation, elle verse des primes aux exploitations.

► L'agro-industrie et les supermarchés achètent donc **souvent aux producteurs les produits agricoles à bas prix**. Ces prix sont la plupart du temps très inférieurs aux prix payés par les consommateurs. Ils sont en effet majorés par les **marges opaques** des transformateurs et des distributeurs. Indirectement, ces derniers profitent donc plus des primes PAC que les producteurs.



<sup>1</sup> (extrait du règlement 2021/2015 du 02/12/2021) : [www.eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R2115&from=EN](http://www.eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R2115&from=EN)

## L'EXEMPLE DU LAIT

- En 2021, le lait UHT demi écrémé est vendu au consommateur 1,08 € TTC la briquette de 1 litre en supermarché (prix moyen<sup>2</sup>).
- Le lait est acheté à 0,38 €/L au producteur français
- Or, le coût de production incluant le travail, (hors investissements nets) en 2021 s'élève en moyenne à 0,53 €/L. Ce coût a largement augmenté depuis.



Lorsque le producteur vend son lait à la laiterie, c'est elle qui fixe le prix, en fonction du prix du marché international<sup>1</sup>, lié en grande partie au prix du plus grand exportateur de poudre de lait dans le monde, la Nouvelle-Zélande.

- Le producteur perd donc en moyenne 0,15 €/L : par exemple, un éleveur produisant 200 000L de lait par an, perd 30 000 euros.

Le prix du lait en France et en Europe dépend donc de la météo et de l'activité volcanique en Nouvelle-Zélande !!...

- Ceci explique la situation extrêmement difficile de beaucoup d'éleveurs laitiers.

Si la météo y est favorable, si les prairies y sont grasses et si les volcans dorment, le prix du lait sera bas.

Photos : wirestock



<sup>1</sup> L'économie laitière en chiffres, édition 2022 du CNIEL (p 91) : <https://fr.calameo.com/read/0022300519772e51d1fd>  
<sup>2</sup> Le lait est un produit frais, qui se conserve peu de temps. Il est transformé en poudre de lait pour de nombreux usages agroalimentaires et l'exportation.

## COMMENT LA PAC INTERVIENT-ELLE ?

- La PAC a aligné les prix agricoles européens sur les prix mondiaux et favorise l'approvisionnement des laiteries et des supermarchés à un prix bas.
- En 2015, elle a supprimé la régulation du marché (quotas laitiers de production), conduisant à une augmentation des excédents européens de lait et à des chutes de prix récurrentes. Le prix reste inférieur au coût de production pour la plupart des producteurs.
- Elle verse des primes aux exploitations en guise de compensation partielle : c'est souvent le seul revenu de l'éleveur<sup>1</sup>.
- En France, la PAC verse encore des primes plus importantes aux hectares de maïs qu'aux hectares de prairie. La production s'est intensifiée : les troupeaux pâturent de moins en moins, restant à l'étable près du robot de traite.
- L'Union Européenne ne met aucun droit de douane sur les importations de soja depuis 1962<sup>2</sup>, déplaçant la production vers des systèmes intensifs à base de maïs/soja, à proximité des ports d'importation (Bretagne).

<sup>1</sup> Voir l'exemple d'une exploitation danoise de 800 vaches, dans le documentaire « La planète lait ». [www.youtube.com/watch?v=8HDS8J066eA](http://www.youtube.com/watch?v=8HDS8J066eA)  
<sup>2</sup> Protéines végétales complémentaires du maïs dans l'alimentation animale



## ET LES CITOYENS ET CITOYENNES ?

### ILS PAIENT PLUSIEURS FOIS LEURS PRODUITS ALIMENTAIRES :

- 1 en tant que consommateurs à la caisse de leur magasin
- 2 en tant que contribuables finançant par l'impôt le budget de la PAC (environ 140€/par personne/par an)
- 3 en tant que consommateurs / contribuables finançant les dégâts environnementaux<sup>2</sup> et sociaux de la politique agricole actuelle et des modes de production dominants.

<sup>1</sup> [www.generations-futures.fr/publications/pesticides-eau-pollution-omni-presente-reporterre.net/L-amplieur-des-inondations-est-accentuee-par-les-mauvaises-pratiques-agricoles](http://www.generations-futures.fr/publications/pesticides-eau-pollution-omni-presente-reporterre.net/L-amplieur-des-inondations-est-accentuee-par-les-mauvaises-pratiques-agricoles)

### ► En tant que citoyens et citoyennes, nous pouvons agir :

- en renforçant le lien direct avec les producteurs de mon territoire (salons à la ferme ou fermes ouvertes : [www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=12214](http://www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=12214))
- en participant à des groupes de consommateurs en contrat avec des producteurs, comme les AMAPs : [www.miramap.org](http://www.miramap.org)
- en soutenant les paysans et paysannes qui pratiquent l'Agriculture paysanne [www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne](http://www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne)
- en rejoignant les Ami.e.s de la Confédération paysanne : [www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre](http://www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre)

### Nous pouvons changer cette PAC !

Notre association est membre du collectif NOURRIR (ex-plateforme Pour une Autre PAC). Réunissant 51 associations professionnelles, environnementales ou citoyennes, le collectif œuvre à la refonte du système agricole et alimentaire et revendique la mise en place d'une Politique Agricole ET Alimentaire Commune.

### ► Retrouvez leurs propositions ici :

- [collectifnourrir.fr](http://collectifnourrir.fr)
- [pouruneautrepaac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020](http://pouruneautrepaac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020)
- [basta.pouruneautrepaac.fr/changer-la-pac](http://basta.pouruneautrepaac.fr/changer-la-pac)

Vous souhaitez approfondir d'autres sujets en lien avec la PAC ? Consultez nos 5 autres fiches : **santé, alimentation, territoires, énergies, Comment la PAC est-elle décidée ?**

Les Ami.e.s de la Confédération paysanne - 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET

contact@lesamisdelaconf.org | www.lesamisdelaconf.org | 01 43 62 18 70  
LesAmisdeLaConf | AmisdeLaConf

Pour accéder au document : <http://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/LACP-FICHE-01-PAC-et-prix.pdf>



# La PAC et la santé



Les Amis.e.s de la  
Confédération paysanne

## LA PAC DANS NOTRE ASSIETTE

### LA PAC ET LA SANTÉ

FICHE 2/16 • 12/2022

La PAC favorise et finance un système de production agricole et de transformation alimentaire qui pose des problèmes de santé.

## L'INDUSTRIALISATION DE L'ÉLEVAGE ET DES CULTURES NUIT À LA SANTÉ

► L'usage des antibiotiques, répandu dans les élevages intensifs favorisés par la PAC, ainsi que leur surconsommation en médecine humaine, ont fait surgir des bactéries résistantes, qui tuent plus de 30.000 personnes par an dans l'Union européenne<sup>1</sup>.

► En 2019, 70% des eaux souterraines du Bassin Parisien<sup>2</sup> sont en mauvais état du fait des nitrates et pesticides utilisés dans des cultures céréalières intensives. En Bretagne, c'est l'élevage intensif qui pollue rivières et mers.

► Les effets nocifs des pesticides sont de plus en plus reconnus et sont une vraie bombe à retardement pour notre santé. Mais les grandes firmes chimiques font pression sur les décideurs des règles européennes et nationales pour maintenir leur utilisation.



Carte Adonis d'utilisation des pesticides en France.  
Source Solagro

1 [www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(21\)02724-0/fulltext](http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(21)02724-0/fulltext)  
2 [www.eau-seine-normandie.fr/qualite-de-l-eau/qualite-des-eaux-souterraines](http://www.eau-seine-normandie.fr/qualite-de-l-eau/qualite-des-eaux-souterraines)

## QUEL LIEN AVEC NOTRE SANTÉ ?

La PAC favorise un système alimentaire qui conduit à produire, transformer et consommer des aliments renfermant une grande quantité de gras, sel et sucre, avec des **conséquences directes sur la santé**, comme :

• l'obésité : coût médical de 20 milliards € /an en France en 2016<sup>1</sup>, soit un tiers du budget PAC pour

toute l'UE. Elle est souvent liée à la pauvreté, l'alimentation constituant la variable d'ajustement des budgets les plus modestes.

• le diabète : en 2030, on estime que 66 millions de personnes en seront atteintes dans l'UE, soit un coût de 95 milliards €<sup>2</sup>.

• des cancers et maladies neurologiques liés aux pesticides<sup>3</sup>.

1 [www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/90846524-d27e-4d18-a4fe-e871c146beba/files/1f8ca101-0c0b-4ccb-95ec-0a01434e1f34](http://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/90846524-d27e-4d18-a4fe-e871c146beba/files/1f8ca101-0c0b-4ccb-95ec-0a01434e1f34)  
2 Health impact assessment of the CAP, 1996, report of National Institute of Public Health, UK  
3 INSERM : [www3.ligue-cancer.net/docs/fichiers/pesticides.pdf](http://www3.ligue-cancer.net/docs/fichiers/pesticides.pdf)

En France, 4 cultures (blé, maïs, colza, tournesol) représentent 90% de la surface cultivée. Pourtant le Programme national nutrition santé recommande aujourd'hui de consommer plus de légumineuses, de fruits et légumes, si possible bio, et moins de viande<sup>4</sup>. La PAC y contribue-t-elle ?

4 [www.theconversation.com/agriculture-alimentation-environnement-sante-a-quand-des-politiques-enfin-coherentes-184097](http://www.theconversation.com/agriculture-alimentation-environnement-sante-a-quand-des-politiques-enfin-coherentes-184097)



## EN QUOI LA PAC EST-ELLE RESPONSABLE ?

► La PAC, dont la grande partie des primes est versée par hectare, sans plafond, favorise les grandes cultures intensives utilisatrices d'engrais et de pesticides entraînant pollution de l'eau, résidus dans les aliments, pollution de l'air.

► La PAC choisit la compétitivité internationale : produits agricoles à bas prix, d'où une agriculture industrialisée et donc des produits appauvris en nutriments<sup>1</sup>.

► Les plus gros bénéficiaires de la PAC en France sont de grandes firmes de transformation comme Bigard (viande), Avril (huiles,...), Saveol (tomate industrielle), Te-reos (sucre), Agrial (lait,...)<sup>2</sup> et des grands groupements de producteurs<sup>3</sup>.

► Pour notre santé, on nous recommande 5 fruits et légumes par jour :

• mais la PAC a défavorisé la filière Fruits & Légumes. L'Union européenne en importe donc de plus en plus et ceux-ci sont souvent cultivés

1 [www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/10/12/qualite-nutritive-des-aliments-des-inquietudes-et-des-exagerations\\_5012617\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/10/12/qualite-nutritive-des-aliments-des-inquietudes-et-des-exagerations_5012617_4355770.html)  
2 [basta.pouruneautrepaac.fr/wp-content/uploads/2021/01/Argumentaire\\_BASTA.pdf](http://basta.pouruneautrepaac.fr/wp-content/uploads/2021/01/Argumentaire_BASTA.pdf)  
3 [www.france.tv/france-2/cash-investigation/3452284-agriculture-ou-sont-passees-les-milliards-de-l-europe.html](http://www.france.tv/france-2/cash-investigation/3452284-agriculture-ou-sont-passees-les-milliards-de-l-europe.html)  
4 Voir lire La fabrique des pandémies, de Marie-Monique Robin  
5 [ec.europa.eu/info/sites/default/files/food-farming-fisheries/key\\_policies/documents/ext-eval-oleo-summary\\_2002\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/info/sites/default/files/food-farming-fisheries/key_policies/documents/ext-eval-oleo-summary_2002_fr.pdf)

avec des normes environnementales moindres.

• En France, un hectare de fruits et légumes reçoit moins de primes PAC qu'un hectare de céréales, contrairement à l'Allemagne. Dès 2023 en Wallonie, une prime PAC de 4000 €/ha sera accordée aux maraichers bio de moins de 3 ha.

► Depuis sa création en 1962, la PAC favorise l'importation massive de soja, liée à la déforestation tropicale, contribuant à l'émergence de nouvelles maladies et pandémies<sup>4</sup>.

► Mais la PAC peut aussi agir de manière positive :

• Depuis 2009, il n'y a plus de primes PAC à la culture du tabac dans l'UE<sup>5</sup>.

• La PAC finance la distribution de fruits et légumes et de lait dans les écoles : c'est un point positif, même s'ils ne sont le plus souvent ni bio ni locaux. Mais la France n'utilise que 8 % de ce budget !

## POUR AUTANT, DES LEVIERS D' ACTIONS EXISTENT !

► Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la loi Egalim impose à la restauration collective d'inclure au moins 50 % de « produits bénéficiant de labels ou provenant des circuits courts » et au moins 20 % d'aliments bio. Certaines communes vont plus loin, malgré les obstacles de la réglementation européenne de la concurrence. Par exemple, les cantines scolaires de Mouans-Sartoux (06), 10.000 habitants, sont à 100% bio et locales depuis 2012<sup>1</sup>.

1 [www.positiv.fr/cantine-bio-local-mouans-sartoux-sena/](http://www.positiv.fr/cantine-bio-local-mouans-sartoux-sena/)  
[www.banquedesterritoires.fr/cantines-bio-et-locales-experiences-inspirantes-de-collectivites](http://www.banquedesterritoires.fr/cantines-bio-et-locales-experiences-inspirantes-de-collectivites)  
2 [www.securite-sociale-alimentation.org](http://www.securite-sociale-alimentation.org)

► En tant que citoyens et citoyennes, nous pouvons agir :

- en soutenant les paysans qui pratiquent l'Agriculture paysanne [www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne](http://www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne)
- en rejoignant les Amis.e.s de la Confédération paysanne : [www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre](http://www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre)

### Nous pouvons changer cette PAC !

Notre association est membre du collectif NOURRIR (ex-plateforme Pour une Autre PAC). Réunissant 51 associations professionnelles, environnementales ou citoyennes, le collectif œuvre à la refonte du système agricole et alimentaire et revendique la mise en place d'une Politique Agricole ET Alimentaire Commune.

► Retrouvez leurs propositions ici :

- [collectifnourrir.fr](http://collectifnourrir.fr)
- [pouruneautrepaac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020](http://pouruneautrepaac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020)
- [basta.pouruneautrepaac.fr/changer-la-pac](http://basta.pouruneautrepaac.fr/changer-la-pac)

Vous souhaitez approfondir d'autres sujets en lien avec la PAC ? Consultez nos 5 autres fiches : **prix, alimentation, territoires, énergies, Comment la PAC est-elle décidée ?**

Les Amis.e.s de la Confédération paysanne - 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET

[contact@lesamisdelaconf.org](mailto:contact@lesamisdelaconf.org) [www.lesamisdelaconf.org](http://www.lesamisdelaconf.org) 01 43 62 18 70  
LesAmisdeLaConf AmisdeLaConf

Pour accéder au document : <http://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/LACP-FICHE-02-PAC-et-sant%C3%A9.pdf>



# La PAC et la qualité de l'alimentation



Les Amis de la Confédération paysanne

FICHE 3/6 • 12.2022

## LA PAC DANS NOTRE ASSIETTE

### LA PAC ET LA QUALITÉ DE NOTRE ALIMENTATION



► **La qualité regroupe plusieurs éléments :**

- le goût, la diversité, l'aspect des aliments, la convivialité, les affects liés aux habitudes alimentaires, le lien avec le territoire.
- l'accès pour toutes et tous à une alimentation saine, choisie, conforme aux préférences culturelles.
- l'aspect nutritionnel : protéines, lipides, glucides, minéraux, vitamines, ...
- l'absence de produits nocifs pour notre santé (certains acides gras saturés et trans, pesticides, additifs ...)

► **Les conditions de production influent sur la qualité de l'alimentation :** variétés, semences, modes de culture, intrants et traitements, proximité entre production et consommation, conditionnement, ...

► **Il n'y a pas de qualité du produit sans qualité de vie du producteur, sans qualité sociale, environnementale.** Par exemple, quelle qualité a un fruit récolté par des personnes non déclarées et/ou sous-payées ?

## CONSTATS

- La France n'échappe pas aux grandes tendances mondiales, avec une alimentation trop grasse, sucrée et salée, une part croissante d'aliments ultra-transformés, ainsi qu'une augmentation de la restauration hors domicile (69.000 fast-food en 2016<sup>1</sup>).
- Les normes de qualité sont surtout fixées en fonction des besoins de l'industrie ou de la grande distribution et non des besoins des consommateurs, comme le calibrage standardisé des fruits & légumes, leur transportabilité, ...
- Une alimentation à deux vitesses : on constate une hausse de la précarité alimentaire, avec un doublement du nombre de personnes ayant eu recours à l'aide alimentaire entre 2009 et 2018, (aujourd'hui 10% des consommateurs<sup>2</sup>).

1 [fr.statista.com/statistiques/498284/entreprises-restauration-type-rapide-france](http://fr.statista.com/statistiques/498284/entreprises-restauration-type-rapide-france)  
2 [www.insee.fr/fr/statistiques/6466177](http://www.insee.fr/fr/statistiques/6466177)

## EXPLICATIONS

- La surconsommation et la « malbouffe » - augmentation des disponibilités caloriques, plus de plats préparés, des pertes et gaspillages - sont favorisées par l'industrie agroalimentaire<sup>3</sup>.
- L'agro-industrie, à partir de « matière première » agricole de plus en plus standardisée, fournit une très grande variété de produits alimentaires ultra-transformés.
- Des centaines d'additifs sont autorisés : colorants, conservateurs, antioxygènes, émulsifiants, gélifiants, épaississants, exhausteurs de goût, édulcorants<sup>4</sup>.
- Pour faire face à la concurrence des produits locaux/circuits courts, l'agro-industrie a multiplié les labels d'origine et de qualité qui sèment la confusion chez le consommateur. Le label « origine France », par exemple, ne dit rien du mode de production ni de la qualité. Le label « Haute Valeur Environnementale » (HVE), trop laxiste, a été développé pour bénéficier à tort d'aides PAC environnementales.

3 [www.cirad.fr/nos-activites-notre-impact/thematiques-de-recherche/systemes-alimentaires/enjeux-et-problematiques](http://www.cirad.fr/nos-activites-notre-impact/thematiques-de-recherche/systemes-alimentaires/enjeux-et-problematiques)  
4 [fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_additifs\\_alimentaires](http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_additifs_alimentaires)

## EN QUOI LA PAC EST-ELLE RESPONSABLE ?

- L'un des objectifs de la PAC depuis 1962 est de fournir des produits agricoles à l'agro-industrie à bas prix, et d'avoir des prix alimentaires bas pour le consommateur, en parallèle de salaires bas.
- Depuis 60 ans, la PAC favorise et finance l'intensification et l'industrialisation de l'agriculture et de l'élevage, qui fournissent des produits standardisés de moindre qualité gustative et nutritionnelle. Elle cofinance par exemple la construction en France de serres chauffées (tomates, fraises, ...).
- En ne maîtrisant pas les volumes produits, la PAC favorise la quantité au détriment de la qualité.
- L'ouverture très large du marché européen depuis la réforme PAC de 1992 et les accords de libre-échange ouvrent la porte à des produits importés moins chers de moindre qualité, comme le poulet industriel brésilien ou ukrainien.
- En 1992, l'UE a supprimé 1200 variétés dans le catalogue de fruits & légumes commercialisables.
- La PAC, particulièrement en France, aide moins le développement de l'agriculture biologique que celui de l'agriculture productiviste.
- La PAC s'inscrit dans un Marché unique européen (libre circulation des produits) sans harmonisation sociale, qui favorise le dumping social : par exemple la production de fruits & légumes hors-saison, avec des salariés migrants exploités dans le sud de l'Europe.
- Mais la PAC a aussi développé des appellations d'origine protégée (AOP) et des Indications géographiques protégées (IGP), avec des critères de qualité (parfois trop laxistes) et un territoire défini. Elles protègent leurs produits des contrefaçons.

## POUR AUTANT, DES LEVIERS D'ACTION EXISTENT ! NOUS POUVONS :

- exiger que tout le monde puisse avoir accès à une alimentation choisie, par exemple via la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation<sup>1</sup>
- exiger l'interdiction de la publicité des aliments gras, salés, sucrés
- exiger une Politique Agricole ET Alimentaire Commune (PAAC)
- acheter bio-local autant que possible, aller voir les producteurs locaux et s'organiser avec eux, participer à des visites de fermes
- demander la création de potagers, basses-cours, la cuisine participative dans les écoles primaires, des animations dans les collèges et lycées

1 [www.securite-sociale-alimentation.org](http://www.securite-sociale-alimentation.org)

► **En tant que citoyens et citoyennes, nous pouvons agir :**

- en soutenant les paysans et paysannes qui pratiquent l'Agriculture paysanne [www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne](http://www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne)
- en rejoignant les Ami.e.s de la Confédération paysanne : [www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre](http://www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre)

**Nous pouvons changer cette PAC !**

Notre association est membre du collectif NOURRIR (ex-plateforme Pour une Autre PAC). Réunissant 51 associations professionnelles, environnementales ou citoyennes, le collectif œuvre à la refonte du système agricole et alimentaire et revendique la mise en place d'une Politique Agricole ET Alimentaire Commune.

► **Retrouvez leurs propositions ici :**

- [collectifnourrir.fr](http://collectifnourrir.fr)
- [pouruneautrepaac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020](http://pouruneautrepaac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020)
- [basta.pouruneautrepaac.fr/changer-la-pac](http://basta.pouruneautrepaac.fr/changer-la-pac)

Vous souhaitez approfondir d'autres sujets en lien avec la PAC ? Consultez nos 5 autres fiches : prix, santé, territoire, énergie, Comment la PAC est-elle décidée ?

Les Amis.e.s de la Confédération paysanne - 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET

contact@lesamisdelaconf.org | www.lesamisdelaconf.org | 01 43 62 18 70

LesAmisdeLaConf | AmisdeLaConf

Pour accéder au document : <http://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/LACP-FICHE-03-PAC-et-la-qualit%C3%A9-de-notre-alimentation.pdf>



# La PAC et les territoires

**LA PAC DANS NOTRE ASSIETTE**  
FICHE 416 • 12/2022  
**LA PAC ET LES TERRITOIRES**

**NOTRE VIE EN TANT QUE RURAUX**

Encore un poulailler industriel : dans ce village, c'est le troisième.

C'est le temps de l'ensilage du maïs, ne sors pas avec ton vélo, les tracteurs avec des bennes chargées vont trop vite sur cette petite route !

Chez nous, en avril, tout est jaune (champ de colza) et en juin tout est bleu (champ de lin)

Qu'est devenu ce sentier de randonnée indiqué sur le topo-guide ?

Sur la route qui va à la mer, un énorme rond-point a été aménagé... C'est pour faciliter l'accès au méthaniseur ?

Dans notre vallée par temps de pluie, les rivières sont couleur terre...



**CONCENTRATION DES EXPLOITATIONS**

Dans les années 1950, la surface moyenne d'une exploitation française est de 15 ha. Dans les années 60, la PAC et l'État accompagnent la restructuration des exploitations : taille minimum d'éligibilité aux aides publiques, regroupement des parcelles et arrachage des haies pour les agrandir et faciliter le passage des machines, etc. La concentration s'est accélérée les décennies suivantes, notamment dans les régions qui se spécialisent en céréales.

**En 2021 en métropole, la taille moyenne est de 70 ha, en constante augmentation.**

Cette concentration va de pair avec une chute drastique du nombre d'exploitations :

- 2,3 millions en 1950, moins de 400.000 en 2019.
- Entre 2010 et 2020, la France a perdu 100 000 exploitations.



**MONDIALISATION ET LOCALISATION**

Les territoires connaissent un double mouvement : une **spécialisation** dans une logique libérale (réponse aux marchés mondiaux) et une **différenciation** où chacun veut faire vivre son territoire et ses spécialités (appellations, labels locaux).

**Spécialisation des territoires**

Le système économique actuel pousse l'agriculture à la spécialisation des territoires dans une logique de compétitivité au service des marchés mondiaux.

Par exemple, en France, l'élevage (lait, volailles, porcs) s'est déplacé dans le Grand Ouest, au détriment des autres régions.

La spécialisation se traduit dans beaucoup de régions par une forte mécanisation, des hauts ren-

dements, de grandes surfaces (cultures céréalières, fruitières, ou viticoles), avec moins d'agriculteurs et des paysages de grandes étendues. Ailleurs, les paysages sont plus diversifiés.

**Différenciation des territoires**

Certains territoires défavorisés naturellement ou par la PAC ont du mal à s'insérer dans la compétition mondialisée et connaissent une régression agricole comme dans certaines **zones de montagnes où l'agriculture recule et laisse place à la forêt.**

D'autres territoires (sur)vivent grâce à des niches (marchés spécialisés) à forte valeur ajoutée, avec des spécialités, produits de terroir, des appellations particulières.

**EN QUOI LA PAC EST-ELLE RESPONSABLE ?**

- ▶ Une grande partie des primes PAC est attribuée par hectare, sans plafond, ce qui conduit à :
  - l'agrandissement des exploitations au détriment des petites exploitations,
  - l'augmentation du prix des terres,
  - la dévitalisation des zones rurales, avec raréfaction des services publics
- ▶ La PAC a aligné les prix agricoles sur les plus bas coûts de production, d'abord européens, puis mondiaux (1992), ce qui a conduit au remplacement du travail par des machines et des pesticides, d'où l'agrandissement des parcelles, l'arrachage des haies, l'érosion, les inondations, ...
- ▶ Depuis 1992, les surfaces en céréales ont reçu plus de primes PAC que les prairies, ce qui a conduit au remplacement de nombreuses prairies par du maïs.
- ▶ Depuis le début de la PAC en 1962, l'absence de droits de douane sur les importations de soja a concentré l'élevage intensif (porcs, volailles, lait) près des ports, et réduit l'élevage dans les zones défavorisées.

Forêt gagnant sur les pâturages



**POUR AUTANT, CERTAINES MESURES DE LA PAC LIÉES AUX TERRITOIRES SONT BONNES, MAIS LIMITÉES :**

- ✔ primes possibles de la PAC pour des modes de production moins destructeurs, la rénovation des villages, des services ruraux, la transformation locale, les circuits courts, le tourisme, ...
- ✔ régulation possible du marché pour les produits d'appellation protégée = maintien de filières de qualité souvent dans des zones défavorisées (ex du Comté, ...)

Ne jetons pas la PAC avec l'eau du bain, mais changeons son contenu.

▶ **En tant que citoyens et citoyennes, nous pouvons agir :**

- en soutenant les paysans et paysannes qui pratiquent l'Agriculture paysanne [www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne](http://www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne)
- en rejoignant les Amis.e.s de la Confédération paysanne : [www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre](http://www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre)

**Nous pouvons changer cette PAC !**

Notre association est membre du collectif NOURRIR (ex-plateforme Pour une Autre PAC). Réunissant 51 associations professionnelles, environnementales ou citoyennes, le collectif œuvre à la refonte du système agricole et alimentaire et revendique la mise en place d'une Politique Agricole ET Alimentaire Commune.

▶ **Retrouvez leurs propositions ici :**

- [collectifnourrir.fr](http://collectifnourrir.fr)
- [pouruneautrepac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020](http://pouruneautrepac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020)
- [basta.pouruneautrepac.fr/changer-la-pac](http://basta.pouruneautrepac.fr/changer-la-pac)

Vous souhaitez approfondir d'autres sujets en lien avec la PAC ? Consultez nos 5 autres fiches : **prix, alimentation, santé, énergies, Comment la PAC est-elle décidée ?**


Les Amis.e.s de la Confédération paysanne · 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET

contact@lesamisdelaconf.org | www.lesamisdelaconf.org | 01 43 62 18 70  
LesAmisdeLaConf | AmisdeLaConf

Pour accéder au document : <http://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/LACP-FICHE-04-PAC-et-territoires.pdf>



# La PAC et les énergies




Les Ami.e.s de la Confédération paysanne

## LA PAC DANS NOTRE ASSIETTE

FIGHE 5/6 • 12 2022

### LA PAC ET LES ÉNERGIES



### CONTEXTE

Objectif annoncé en 2014 dans le cadre du paquet climat énergie 2030 de l'Union Européenne<sup>1</sup> : la part des énergies renouvelables dans l'UE (19% en France en 2020<sup>2</sup>) devra s'élever à 32% de la consommation d'énergie totale, qui augmente.

<sup>1</sup> [www.climat.be/politique-climatique/europeenne/paquet-climat-energie-2030](http://www.climat.be/politique-climatique/europeenne/paquet-climat-energie-2030)  
<sup>2</sup> [www.insee.fr/fr/statistiques/4469376](http://www.insee.fr/fr/statistiques/4469376) - [www.fina.alpha.fr/energie/energies-renouvelables-en-france](http://www.fina.alpha.fr/energie/energies-renouvelables-en-france)

### TROIS SOURCES D'ÉNERGIE D'ORIGINE AGRICOLE<sup>3</sup> :

- **agrocarburants** : maïs, blé, pulpe de betteraves, colza, etc... transformés en éthanol ou en diester (remplace le diesel), avec une incorporation au maximum de 7% d'agrocarburants dans les carburants (directive UE). Cette transformation donne aussi lieu à des sous-produits utilisés en alimentation animale.
- **photovoltaïque** sur toits ou sur terrains, agri-voltaïque combinant panneaux solaires et agriculture.
- **méthanisation** : lisier et sous-produits de récolte ou cultures dédiées ou cultures intermédiaires (effectuées après la récolte principale) transformés par fermentation en méthane et sous-produit retournant au sol (digestat<sup>4</sup>).

<sup>3</sup> Avant le pétrole, une partie des terres agricoles était consacrée à l'alimentation des animaux de trait.  
<sup>4</sup> [www.basta.media/methanisation-lobby-gaz-vert-biogaz-agriculture-energetique-alimentaire](http://www.basta.media/methanisation-lobby-gaz-vert-biogaz-agriculture-energetique-alimentaire)

### CONSTATS

- Alors que l'agriculture sert d'abord à transformer l'énergie solaire en énergie alimentaire grâce aux plantes, l'agriculture est devenue grande consommatrice d'énergie.
- Alors que l'Union européenne est le deuxième importateur alimentaire mondial, elle transforme 15 à 20% de ses céréales en carburants, cultive du maïs pour nourrir de gros méthaniseurs, couvre des surfaces agricoles avec des panneaux photovoltaïques, et en utilise d'autres pour des champs éoliens. En France, en 2015, 50 000 exploitations produisaient 20% de la production d'énergies renouvelables (396 GWh, soit 3,5 % de la production nationale d'énergie<sup>1</sup>).

<sup>1</sup> [www.senat.fr/rapir19-646/r19-6465.html#toc70](http://www.senat.fr/rapir19-646/r19-6465.html#toc70)



Terres agricoles couvertes de photovoltaïque

### EXPLICATIONS

- L'agriculture industrialisée est grande consommatrice d'énergie : fabrication des engrais azotés chimiques, carburant des tracteurs et autres machines agricoles, chauffage des serres,...
- ▶ les gros méthaniseurs vont de pair avec de grands élevages industrialisés, où le revenu énergétique peut devenir supérieur au revenu du lait ou de la viande, servant d'alibi au bas prix de ces derniers. Les subventions publiques à la méthanisation (aide à l'investissement réservée aux gros projets, prix de rachat du gaz) confortent les gros élevages. Produire du maïs pour les méthaniseurs est « plus rémunérateur que de produire du lait ou des céréales pour le marché alimentaire<sup>2</sup> »

<sup>2</sup> Ceser, dans son rapport de juin 2021 sur l'alimentation en Bretagne à l'horizon 2050

### COMMENT LA PAC INTERVIENT-ELLE ?

- ▶ La PAC subventionne les surfaces agricoles, qu'elles soient destinées à la production alimentaire ou non alimentaire, par exemple les cultures de maïs dédiées aux méthaniseurs.
- ▶ La PAC cofinance les investissements en méthaniseurs sur les exploitations.
- ▶ Dans le cadre du plan de relance post Covid, la Commission européenne propose (printemps 2022) qu'une partie du budget de la PAC permette aux États de financer la production d'énergie.



Élevage bovin et méthaniseur

### POUR AUTANT, DES LEVIERS D'ACTION EXISTENT ! NOUS POUVONS :

- ✔ réduire la consommation d'énergie en agriculture :
  - baisse des engrais azotés chimiques et développement des légumineuses
  - abandon du chauffage des serres avec des énergies fossiles
  - pratiques agroécologiques réduisant le travail du sol
- ✔ avoir une production d'énergie vertueuse :
  - huile locale d'oléagineux comme carburant des tracteurs
  - petites éoliennes gérées par l'exploitation agricole
  - panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments utilisés
  - méthanisation collective et territoriale, à petite échelle, sans culture dédiée

▶ En tant que citoyens et citoyennes, nous pouvons agir :

- en soutenant les paysans et paysannes qui pratiquent l'Agriculture paysanne [www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne](http://www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne)
- en rejoignant les Ami.e.s de la Confédération paysanne : [www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre](http://www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre)

**Nous pouvons changer cette PAC !**  
Notre association est membre du collectif NOURRIR (ex-plateforme Pour une Autre PAC). Réunissant 51 associations professionnelles, environnementales ou citoyennes, le collectif œuvre à la refonte du système agricole et alimentaire et revendique la mise en place d'une Politique Agricole ET Alimentaire Commune.

▶ Retrouvez leurs propositions ici :

- [collectifnourrir.fr](http://collectifnourrir.fr)
- [pouruneautrepac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020](http://pouruneautrepac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020)
- [basta.pouruneautrepac.fr/changer-la-pac](http://basta.pouruneautrepac.fr/changer-la-pac)

Vous souhaitez approfondir d'autres sujets en lien avec la PAC ? Consultez nos 5 autres fiches : [prix](#), [santé](#), [alimentation](#), [territoires](#), [Comment la PAC est-elle décidée ?](#)

Les Ami.e.s de la Confédération paysanne · 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET

contact@lesamisdelaconf.org | www.lesamisdelaconf.org | 01 43 62 18 70  
LesAmisdelaConf | AmisdelaConf

Pour accéder au document :

<http://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/LACP-FICHE-05-PAC-et-les-%C3%A9nergies.pdf>



# Comment la PAC est-elle décidée ? Comment intervenir ?

**LA PAC DANS NOTRE ASSIETTE**  
FICHE 06 • 12.2022

**COMMENT LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE EST-ELLE DÉCIDÉE ? COMMENT INTERVENIR ?**

Les Ami.e.s de la Confédération paysanne

La Politique Agricole Commune s'inscrit dans le cadre du budget de l'Union Européenne. Pour les années 2021-2027, 387 milliards d'euros sont dédiés à l'agriculture<sup>1</sup>.

**QUI DÉCIDE DE LA PAC ?**

► 5 institutions de l'Union européenne sont en jeu<sup>1</sup> :

- La Commission européenne (proposition)
- Le Parlement européen - PE (co-décision)
- Le Conseil agricole européen - 27 ministres de l'Agriculture (co-décision)
- Le Comité européen des Régions - CdR (avis)
- Le Comité économique social européen - CESE (avis)

La Commission européenne est seule habilitée à faire des propositions législatives. Elle les adresse aux autres institutions, qui ensuite **codécident** (Conseil agricole européen + PE) ou **donnent leur avis** (CdR + CESE)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> www.touteleurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/les-institutions-europeennes/  
<sup>2</sup> Pour encore mieux comprendre comment fonctionne et se négocie la PAC, testez les jeux interactifs et animations : www.capeye.fr/jeu-serieux-negocier-la-pac-a-bruxelles - www.capeye.fr/cours-libres

**LE PROCESSUS DÉCISIONNEL EUROPÉEN**

Le Conseil européen (27 chefs d'État et de gouvernement) tranche les questions non résolues au Conseil des ministres et impulse les grandes orientations de l'Union européenne. La Commission européenne (27 commissaires) propose le budget et les « lois » européennes (directives, règlements, décisions) et peut censurer la Commission, élit son président et approuve les commissaires européens. Le Conseil de l'UE (27 ministres) vote le budget et la majorité des « lois » européennes. Le Parlement européen (705 députés) propose le budget et les « lois » européennes et vote le budget et la majorité des « lois » européennes.

Source : www.touteleurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/le-processus-de-decision-de-l-union-europeenne/

**ÉTAPES DU PROCESSUS DE DÉCISION :**

L'exemple de la réforme de la PAC adoptée en 2021 pour la période 2023-2027<sup>1</sup>. La négociation a duré 3 ans.

- Propositions législatives de la Commission européenne en juin 2018,
- Avis du CdR le 05/12/2018 et du CESE le 31/10/2019
- Adoption des amendements du Conseil des ministres agricoles le 20/10/2020
- Adoption des amendements du Parlement européen le 23/10/2020
- Trilogue<sup>2</sup> Commission-PE-Conseil de novembre 2020 à juin 2021
- Accord final du trilogue le 25 juin 2021 et adoption formelle le 02/12/2021
- 2022 : chaque État membre soumet un plan stratégique national à la Commission concernant l'application de la PAC dans son pays
- Mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2023

**LOBBYING ET CONSULTATIONS**

Avant et pendant le processus de décision, le lobbying est intense à Bruxelles auprès des 5 institutions et dans les capitales auprès des gouvernements. De nombreux acteurs interviennent (agro-industrie, grande distribution, organisations agricoles, ONG, ...).

L'influence des différents acteurs est fonction de leur poids économique et financier, du rapport de forces interne à leur secteur (en agriculture, le COPA<sup>3</sup> a plus d'influence que ECVC<sup>4</sup>) et de leur influence sur l'opinion publique.

Mais des campagnes/actions bien menées au moment opportun peuvent peser de façon décisive (victoires contre l'hormone laitière dans les années 90, contre les OGM, ...).

**Les 5 institutions de l'UE concernées consultent et auditionnent les différents acteurs européens avant et pendant le processus de décision.**

**LES CITOYENS ET CITOYENNES ONT UN IMPACT**

► Les citoyens et citoyennes influencent **prioritairement** les décisions :

- en élisant les députés européens qui codécident la PAC et en les interpellant en amont des élections - voir la campagne « *Tablons sur nos paysans et paysannes* » en 2019 via la *Plateforme Pour une autre PAC* ;
- en élisant les députés nationaux (qui peuvent agir auprès du ministre de l'Agriculture, membre du Conseil agricole européen),
- ils et elles exercent une influence permanente en agissant au sein d'ONG et en contribuant à leurs activités (actions, plaidoyers) - voir action du 30 mars 2022 dans le cadre des élections présidentielles<sup>5</sup> -

**COMMENT INTERVENIR ?**

► Au niveau national auprès des organisations agricoles, ONG, et députés pour influencer les positions du ministre français au Conseil européen et celles des députés européens français au Parlement européen<sup>6</sup>, ou en contribuant aux débats publics (saisir tous les leviers possibles)<sup>4</sup>.

► Au niveau européen auprès des organisations agricoles européennes, des ONG européennes, des députés européens et de la Commission européenne. Voir mobilisation du 22 septembre 2019<sup>6</sup> avec la *Plateforme Pour une autre PAC* ;

► Au niveau régional auprès des élus et institutions, pour peser sur les modalités de la mise en œuvre de la partie de la PAC gérée par les régions. - Voir campagne *Pour une autre PAC et actions des Ami.e.s de la Conf* en 2021<sup>7</sup>.

**QUAND INTERVENIR ?**

Il est préférable d'intervenir d'abord en amont des propositions législatives de la Commission européenne pour les influencer. Une fois ces propositions présentées, la négociation dans et entre le Parlement européen et le Conseil se déroule dans le cadre de ces propositions. Cependant des changements significatifs interviennent ensuite au Parlement Européen et au Conseil, qu'il est possible d'influencer. Il reste ensuite à peser sur la mise en œuvre de la PAC en France et sur la préparation de la future PAC.

Le Parlement européen à Bruxelles  
Photo : Michel Bouquillon

<sup>1</sup> Campagne « *Tablons sur nos paysans et paysannes* » : lesamisdelaconf.org/2019/03/27/pac-on-se-met-a-table-pour-les-europeennes-decisions-de-notre-alimentation  
<sup>2</sup> « L'agriculture doit nourrir les gens, pas les profits ! » - Pour une autre PAC - 30 mars 2022 : lesamisdelaconf.org/2022/03/30/action-pour-une-autre-pac-30-mars-2022  
<sup>3</sup> Voir tribune de Pour une autre PAC en 2021 : lesamisdelaconf.org/2021/04/06/tribune-commune-pour-une-autre-pac  
<sup>4</sup> Voir notre contribution lors du débat public « *ImpACTions* » : lesamisdelaconf.org/2020/11/05/debat-public-impactions-notre-cahier-dacteur  
<sup>5</sup> Tribune : « Servir l'intérêt général plutôt que l'agrobusiness » : lesamisdelaconf.org/2019/09/30/politique-agricole-commune-servir-interet-general-plutot-que-lagrobusiness/more-1572  
<sup>6</sup> Mobilisation du 22 septembre 2019 à Strasbourg devant le Parlement européen : lesamisdelaconf.org/2019/09/30/politique-agricole-commune-servir-interet-general-plutot-que-lagrobusiness/more-1572  
<sup>7</sup> Mobilisation élections régionales de 2021 : lesamisdelaconf.org/2021/05/26/pac-et-regionales-2021-table-de-debats-document-ressource « *Regards d'Ami.e.s de la Conf* sur le rôle des régions » : lesamisdelaconf.org/2021/05/17/Regards-dame-e-s-de-la-conf-sur-le-role-des-regions

**D'AUTRES LEVIERS CITOYENS D'ACTION**

Depuis le Traité de Maastricht (1993), les citoyens et citoyennes ont un **droit de pétition**. Ces pétitions sont adressées au Parlement européen, qui peut ensuite demander à la Commission européenne de se saisir du sujet soulevé.

Depuis le Traité de Lisbonne (2009), les citoyens et citoyennes disposent de l'**initiative citoyenne européenne** (ICE) : si un million de citoyens européens d'au moins sept États membres signent une initiative, la Commission est tenue dans les 6 mois d'examiner la proposition et de décider si un plan d'action est nécessaire ou non. Par exemple, l'ICE contre l'élevage en cage de 2020 va déboucher sur une proposition législative dans ce sens en 2023 pour une interdiction en 2027<sup>1</sup>.

Il est possible aussi de saisir la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)<sup>2</sup>. Si nous estimons par exemple, que la Commission ou un État membre n'a pas fait correctement appliquer la législation, nous avons le droit de l'attaquer. Les décisions de la CJUE sont contraignantes.

**Nous pouvons aussi agir :**

- en soutenant les paysans et paysannes qui pratiquent l'Agriculture paysanne [www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne](http://www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne)
- en rejoignant les Ami.e.s de la Confédération paysanne : [www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre](http://www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre)

**Nous pouvons changer cette PAC !**

Notre association est membre du collectif NOURRIR (ex-plateforme Pour une Autre PAC). Réunissant 51 associations professionnelles, environnementales ou citoyennes, le collectif œuvre à la refonte du système agricole et alimentaire et revendique la mise en place d'une Politique Agricole ET Alimentaire Commune.

**Retrouvez leurs propositions ici :**

- [collectifnourrir.fr](http://collectifnourrir.fr)
- [pouruneautrepac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020](http://pouruneautrepac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020)
- [basta.pouruneautrepac.fr/changer-la-pac](http://basta.pouruneautrepac.fr/changer-la-pac)

Vous souhaitez approfondir d'autres sujets en lien avec la PAC ? Consultez nos 5 autres fiches : **PAC & santé, énergies, territoires, prix, qualité de l'alimentation.**

Les Ami.e.s de la Confédération paysanne - 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET

contact@lesamisdelaconf.org | www.lesamisdelaconf.org | 01 43 62 18 70

LesAmisdeLaConf | AmisdeLaConf

Pour accéder au document : <http://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/LACP-FICHE-06-Comment-la-PAC-est-elle-d%C3%A9cid%C3%A9e.pdf>



# Quelle place des citoyens et citoyennes dans la gestion de l'eau ?



## L'EAU : RESSOURCE À PARTAGER « GOUTTE QUE GOUTTE »

### QUELLE PLACE DES CITOYENS ET CITOYENNES DANS LA GESTION DE L'EAU ?

A-t-on vraiment besoin d'exemples pour illustrer les enjeux de l'eau, sa préservation, ses usages, son partage ?

Nous, les Amis.e.s de la Confédération paysanne, nous nous sommes dits que oui, pour mieux ouvrir les yeux, pour mieux comprendre, pour mieux agir.

En janvier 2023, on nous annonce à la radio qu'il n'y a pas eu assez de pluie en 2022 et que de nombreuses nappes ont un niveau plus bas que la normale.

Le rapport du GIEC Pays de la Loire prévoit une baisse des débits de la Loire de 50 % à la fin du siècle<sup>1</sup>. Et la question ne se pose pas uniquement pour ce fleuve : la situation globale des nappes phréatiques au niveau national est en dessous de la moyenne ; aucune région n'est épargnée<sup>2,3</sup>. Des captages d'eaux potables sont coupés pour cause de pollution aux nitrates... Nous le voyons bien ce double problème, dès que nous levons la tête. Le soucis de quantité et qualité de l'eau, d'où ça vient ? Et surtout, comment agir ?

### USAGE DE L'EAU : À QUELLE ÉCHELLE ?

L'humain intervient depuis des millénaires sur le cycle de l'eau pour son propre usage : canaux, digues, puits, étangs... Aujourd'hui, pour contrebalancer les effets du changement climatique, ces tentatives de contrôle s'intensifient et s'emballent, passant

d'une échelle humaine à une échelle industrielle. Mais une question se pose, avec ces « solutions » toujours plus démesurées, toujours plus coûteuses, n'aggrave-t-on pas les problèmes du cycle de l'eau au lieu de les résoudre ?

<sup>1</sup> Rapport du Giec en Pays de la Loire rendu le 24 juin 2022 : [www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regionale/toute-lactu-de-ma-region/les-actualites/climat-lalerte-du-giec-en-pays-de-la-loire](http://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regionale/toute-lactu-de-ma-region/les-actualites/climat-lalerte-du-giec-en-pays-de-la-loire)  
<sup>2</sup> État des nappes d'eau souterraine : [www.brgm.fr/fr/etat-nappes-eau-souterraine-suivi-assure-brgm](http://www.brgm.fr/fr/etat-nappes-eau-souterraine-suivi-assure-brgm)  
<sup>3</sup> Rappelons que le cycle de l'eau est planétaire. L'usage des eaux est aussi l'objet de conflits ou de coopérations et devrait faire l'objet de recherches suffisamment coordonnées à l'échelle européenne et internationale. Les nappes souterraines se moquent des frontières.

### Le cycle de l'eau



**Citoyens / citoyennes, agriculteurs, collectivités, syndicats, élus, il est urgent de se mettre autour de la table et d'agir afin de protéger et partager la ressource en eau.**

Le schéma ci-contre montre les différents enjeux que l'eau rencontre dans son cycle. Creusons un peu avec un exemple : les bassines pour l'irrigation, dont nous parlons beaucoup.

À petite échelle, cela a toujours existé : dans une ferme, l'alimentation de mares se faisait par des sources, par des retenus collinaires... Mais à plus grande échelle, industrialisée, quelles sont les conséquences d'une irrigation toujours plus intensive et accaparante de la ressource ?

Les « méga-bassines », ces grandes réserves artificielles contenant chacune en moyenne 1 million de m<sup>3</sup> d'eau puisée dans les nappes phréatiques, génèrent l'évaporation et la sécheresse des sols, entraînent la diminution des quantités d'eau dans les cours d'eau, diminuent les quantités d'eau douce arrivant aux estuaires, participent à la menace d'un manque d'alimentation en eau potable. Est-ce que ce déséquilibre qui fonctionne pour le profit de quelques-uns au détriment des autres est tenable, souhaitable ? Pour nous, c'est NON.

### EAU : TOUTES ET TOUS RESPONSABLES ! PROTÉGEONS LA RESSOURCE : JOUONS-LÀ COLLECTIF !

**Ralentissons le cycle de l'eau, en agissant sur tous les leviers :**

► **Citoyens** : diminuer l'imperméabilisation de son terrain, pratiquer une gestion intégrée des eaux pluviales en renvoyant l'eau des gouttières dans un coin de son jardin.

► **Agriculteurs** : replanter les haies, diminuer les pesticides, pratiquer une irrigation adaptée à la ressource disponible.

► **Collectivités** : protéger les zones humides, infiltrer les eaux pluviales.

► **Syndicats** : renaturer les berges des cours d'eau, localiser les problèmes pour l'approvisionnement en eau potable et agir dessus. Même s'il faut dire à un agriculteur ou à une usine de diminuer sa consommation, les enjeux de santé publique sont plus importants que les enjeux économiques.

► **Politiques** : empêcher l'accaparement des biens communs, l'urbanisation galopante, la dégradation des milieux naturels ; gérer les eaux de manière publique (régie).

### EN TANT QUE CITOYENS, CITOYENNES, NOUS POUVONS AGIR :

Évidemment, ce n'est pas seulement avec la petite échelle, chacun chez lui que nous allons tout résoudre. Mais en multipliant les actions, en plaçant auprès des institutions gérant la ressource en eau, on peut peut-être inverser l'ordre des choses, non ?

► **En agissant individuellement à son échelle** : diminuer sa consommation d'eau, adapter son équipement (mousseurs, réducteurs de débit, toilettes sèches).

► **En se renseignant** : sachiez-vous que vous pouvez déconnecter votre gouttière pour favoriser l'infiltration des eaux dans un coin du jardin ?

► **En favorisant l'infiltration de l'eau dans les sols** : bannir les rejets d'eaux pluviales au réseau, multiplier les actes pour favoriser la recharge de la nappe par des massifs légèrement creusés, des haies... être acteurs dans des chantiers participatifs (plantation de haie, restauration et préservation de zones humides).

- En soutenant les paysans et paysannes qui pratiquent l'Agriculture paysanne [www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne](http://www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne)
- En lisant **Campagnes solidaires** : [www.confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/CS381-Dossier-Irrigation.pdf](http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/CS381-Dossier-Irrigation.pdf)
- En rejoignant les Amis.e.s de la Confédération paysanne : [www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre](http://www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre)

### Et surtout, en se saisissant de tous les leviers politiques possibles pour préserver et partager la ressource en eau à grande échelle ! Vers qui se tourner ?

- S'emparer des consultations publiques telles que les PCAET (Plan Climat Air Energie Territoriaux) et PLU (Plan Local d'Urbanisme) ;
- Faire appel aux SAGE, aux collectifs « Eau bien commun », pour sortir de la gestion privée : demander une gestion de l'eau en régie publique.
- Soutenir la Confédération paysanne dans son projet de société avec une agriculture paysanne moins consommatrice d'eau (stopper la monoculture intensive à destination de l'export, réduire les monocultures, les cultures grandes consommatrices d'eau, tel le maïs, dont une grande partie est destinée à l'élevage, industriel ou non...).

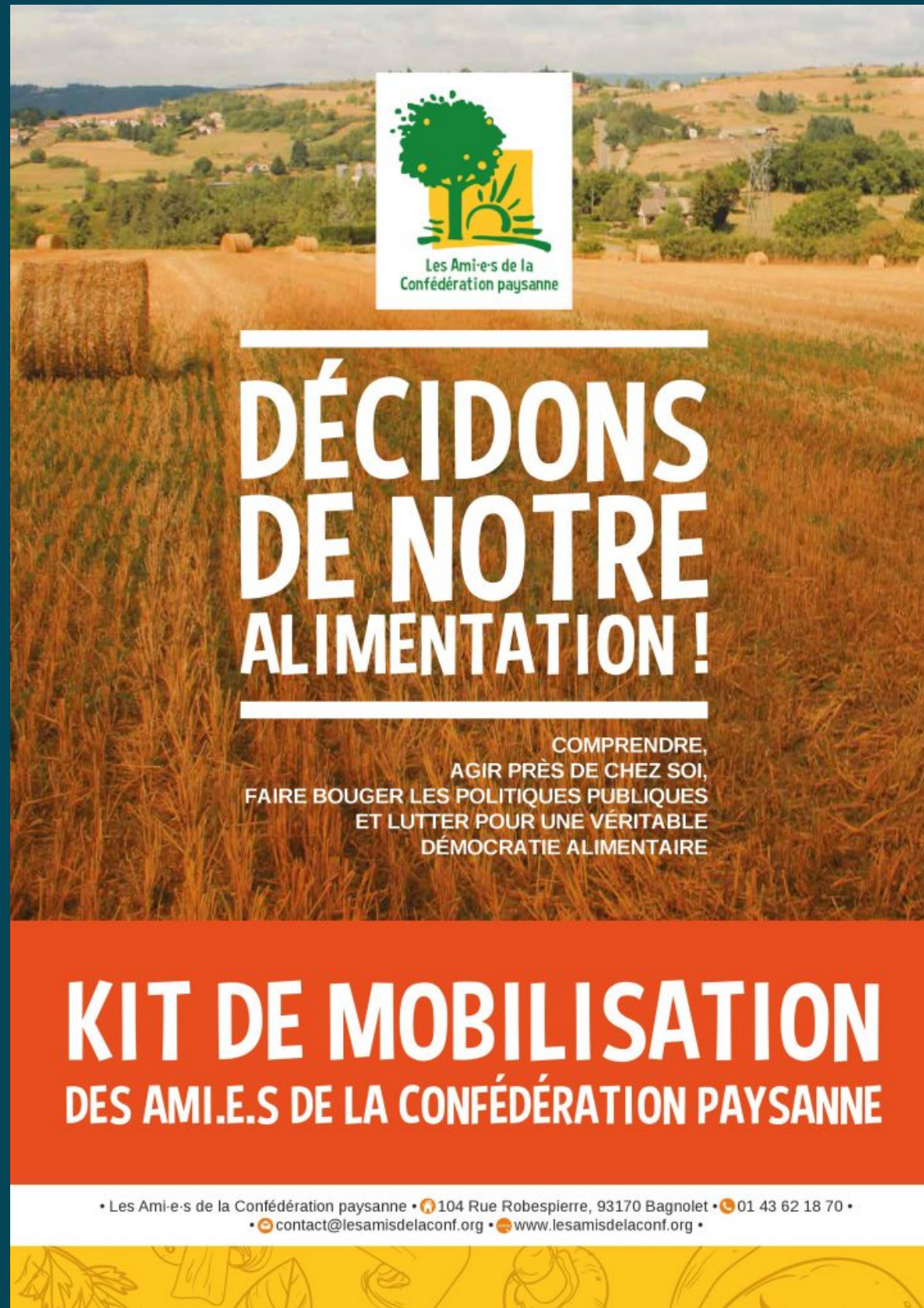
Les Amis.e.s de la Confédération paysanne · 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET

contact@lesamisdelaconf.org | www.lesamisdelaconf.org | 01 43 62 18 70  
LesAmisdeLaConf | AmisdeLaConf

Pour accéder au document : <http://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/LACP-FICHE-Leau.pdf>



# Décidons de notre alimentation : kit de mobilisation



L'alimentation et l'agriculture nous concernent toutes et tous ! On nous qualifie de consommateurs, mais c'est en tant que citoyen.nes que nous voulons décider nous mêmes de notre alimentation, être actifs, aux côtés des productrices et producteurs qui sont les premiers concernés, dans tous les lieux de décisions relatifs aux politiques alimentaires et agricoles. C'est cela que nous appelons la démocratie alimentaire.

Aux côtés des paysan.nes du syndicat, l'association des Ami.e.s de la Confédération paysanne, avec plus d'un millier de membres, revendique l'instauration d'une démocratie effective pour une alimentation de qualité, en quantité suffisante et accessible à toute la population.

Notre volonté est bien de penser et proposer collectivement un autre modèle sociétal, sur la base d'une véritable démocratie, respectueuse de la nature et des humains !

Pour accéder au document : <http://lesamisdelaconf.org/2019/09/05/kit-de-mobilisation-decidons-de-notre-alimentation/>

Disponible uniquement au téléchargement



# Regards d'Ami.e.s de la Conf sur le rôle des régions



Non exhaustif, ce document vise à compiler une série de regards d'Ami.e.s de la Conf' sur leur région, à travers une thématique représentative de sa politique agricole et alimentaire.

Les régions jouent en effet un rôle déterminant dans les politiques agricoles, gérant une partie du budget de la PAC, et donnant les lignes directrices qui seront appliquées par les départements. Elles ont également leur rôle à jouer dans les questions alimentaires, puisqu'elles gèrent, entre autres, l'organisation de la restauration collective pour les lycées.

Dotées d'un même budget, elles peuvent façonner des territoires très différents.

Pour accéder au document : <http://lesamisdelaconf.org/2021/05/17/regards-dami-e-s-de-la-conf-sur-le-role-des-regions/>

Disponible uniquement au téléchargement



# Catalogue des formations



Depuis 2018, nous vous proposons un programme de formations, ouvert à tou·tes, destiné à consolider vos connaissances, compréhension et capacité d'action en matière d'accès au foncier et de participation à l'évolution du monde agricole. Ce programme est co-construit par Terre de Liens Île-de-France, le Réseau des AMAP en Îlede-France et les Ami·e·s de la Confédération paysanne pour mutualiser les compétences et les énergies propres à chaque association et pour mettre à votre disposition une palette d'outils complète et concrète

Pour accéder au catalogue : [http://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/AMAP\\_catalogue\\_formation2023\\_webDEF.pdf](http://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/AMAP_catalogue_formation2023_webDEF.pdf)



# Mensuel "Campagnes Solidaires"



Campagnes solidaires est le mensuel de la Confédération paysanne, engagé avec les paysans et les acteurs du mouvement social dans l'émergence d'autres mondes possibles.

C'est un point de ralliement pour ceux qui veulent comprendre les réalités de la vie et des luttes paysannes dans le monde et ici en Europe.

C'est aussi un espace pour ceux qui veulent s'exprimer sur ces réalités et la manière d'agir sur elles. Informer, c'est contribuer au débat sur les sujets de société tels que les OGM, la sécurité alimentaire et la mondialisation...

Pour accéder à la publication : [https://www.confederationpaysanne.fr/campagnes\\_solidaires.php?dernier=1](https://www.confederationpaysanne.fr/campagnes_solidaires.php?dernier=1)



# 4 pages thématique Conf'



## EAU POUR UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DE L'EAU ET UNE IRRIGATION COMPATIBLE AVEC LES ÉCOSYSTÈMES

Pour les paysan-ne-s, l'eau est une ressource indispensable. Elle sert à la croissance des cultures, permet l'abreuvement du bétail et la sécurisation de la production fourragère. La préservation et la répartition de la ressource en eau sont donc vitales pour l'activité agricole. Cette eau peut venir des pluies ou être apportée à des moments choisis grâce à l'irrigation.



L'INSTITUTION DE L'EAU

En France, la politique de gestion de l'eau est éclatée au travers de multiples plans, aides et incitations gérés par une multitude d'acteurs. Au niveau national on retrouve 7 ministères impliqués, l'Office français de la Biodiversité et le Conseil National de l'Eau (CNE). Ce CNE, créé dans les années 1970 sert à donner un avis consultatif sur les textes élaborés. Réunie en 5 collèges, seule une partie de l'agriculture y est représentée, puisque, malgré ses demandes, la Confédération paysanne n'y siège pas. Au niveau territorial, les agences de l'eau sont les instances les plus connues. Complétées par leurs comités de bassin, ce sont

les instances où se décide la politique de l'eau sur le territoire. Les agences de l'eau jouent aussi un rôle de collectrices de redresses (sur les usages domestiques alors que la majorité des usages sont agricoles et industriels) et redistribuent l'argent aux acteurs dans une perspective d'amélioration de la qualité de l'eau. Malgré cette gouvernance, les politiques de protection de l'eau ont successivement échoué. Encore dernièrement, malgré des Assises de l'eau qui se sont tenues courant 2019, 9<sup>ème</sup> espace pour un échange entre parties prenantes, rien n'a évolué.

## RÉPARTIR LA RESSOURCE ET MIEUX GÉRER LE CYCLE DE L'EAU

### LE CYCLE DE L'EAU EST PERTURBÉ

La gestion de l'eau dans les parcelles et à l'échelle des bassins versants dépend de nombreux facteurs qui ont souvent été oubliés lors des remembrements effectués. Ceux-ci ont privilégié la mécanisation des travaux agricoles ou l'investissement en drainage au détriment des pratiques agronomiques de bon sens. Dès les années cinquante, « l'assainissement des terres agricoles » pour accompagner le développement d'une agriculture industrielle a été organisé : arrachage des haies, drainage généralisé des terres, assèchement des zones humides, effacement des cultures en terrasses (vignes), rectification des cours d'eau (entraînant une déconnexion avec la nappe de recharge), etc. On a ainsi cherché à agrandir les parcelles et à évacuer l'eau des parcelles l'hiver sans tenir compte du fait que les sols doivent garder des taux suffisants de matière organique afin de mieux garder l'eau. Il est aussi crucial de stocker des volumes importants d'eau dans les nappes plutôt que d'envoyer l'eau des bassins versants dans les rivières puis les océans ! Le problème de déficit en eau resserri ne vient donc pas seulement du manque de pluies à certaines périodes, mais aussi de la destruction du système hydraulique naturel. Cette destruction a par ailleurs été aggravée par l'utilisation généralisée, dans les années 70, des herbicides systémiques. Ils ont détruit le « garde-manger-habitat » de la faune du sol qui contient 80% de la biomasse terrestre, faisant disparaître de facto les survivants du labour. L'introduction des herbicides systémiques marque le début de l'érosion massive des terres agricoles.

### UN ACCÈS INÉGALITAIRE À L'IRRIGATION

De manière générale, l'accès à l'eau pour l'irrigation est très mal réparti. La problématique des bassines est un exemple concret de cette mauvaise répartition. En effet, plus les bassines sont importantes, plus la ressource en eau est concentrée au même endroit. L'accès géographique à la bassine peut donc être compliqué, même s'il y a une autorisation de prélèvement. D'où l'intérêt d'avoir une ressource répartie, par exemple en aménageant le ter-



QUELQUES CHIFFRES SUR L'IRRIGATION AGRICOLE

En 2010\*, 6% de la SAU agricole est irriguée. Les surfaces en maïs semences et grains représentent 41% de la SAU totale irriguée et le maïs fourrage 7%. La culture de maïs dans la SAU agricole totale (irriguée et non irriguée) représente 22% des surfaces.

Dans certaines régions, comme le bassin Adour Garonne, cette culture prend une place d'autant plus importante dans la SAU irriguée. En 2010, le maïs grain et semence représentent 74% de la SAU irriguée de l'Aquitaine, 72% en Poitou-Charentes et 63% en Midi-Pyrénées.

Les légumes, pommes de terre et fleurs représentent 12% de la SAU irriguée nationale tandis que les cultures pérennes (vignes, fruits et autres) en représentent 9%.

\* Source : Agreste - 2010 : dernières données disponibles au niveau national sur l'irrigation en agriculture.

### UNE PRIVATISATION DES FINANCEMENTS PUBLICS

Les ouvrages pour l'irrigation peuvent faire intervenir d'importants financements publics. Ceux-ci arrosent notamment massivement la construction de bassines ou réserves de subs-

titution (à ne pas confondre avec les retenues collinaires qui sont des ouvrages de plus petite taille, perméables avec le milieu naturel et nécessitant des investissements beaucoup plus faibles). L'eau d'irrigation est donc largement subventionnée, d'une part par la prime à l'irrigation et par un prix agricole faible, d'autre part par les subventions publiques. Ces financements constituent souvent une privatisation de l'eau au profit d'une minorité d'utilisateurs-rice-s. La distribution de ces aides n'est pourtant pas en accord avec les attentes de la société qui souhaite une agriculture préservant les ressources naturelles et relevant le défi climatique. Et ce sont les citoyen-ne-s qui sont les principaux contributeurs, en assumant le paiement des ouvrages de stockage et le traitement de l'eau. Le consommateur paie donc deux fois l'eau.

Le développement d'ouvrages d'irrigation entraîne une spéculation sur le prix des terres rendant de plus en plus difficile l'accès au foncier. Cette situation est problématique et d'autant plus regrettable que cette spéculation est permise par les subventions publiques qui financent ces ouvrages. S'ajoute à cela la Surface Agricole Utile confisquée par la construction des ouvrages. Une seule bassine peut s'implanter sur 10 hectares.

### UN IMPACT SUR L'ACCÈS AU FONCIER

### DES USAGES DE L'EAU PRIORITAIRES

La loi du 30 décembre 2006 dite LEMA fixe des priorités dans les usages de l'eau. La santé, la salubrité publique, la sécurité civile et l'alimentation en eau potable de la population sont les usages prioritaires. Ces usages sont mis sur le même plan de priorité que la conservation de la vie biologique du milieu récepteur et le libre écoulement des eaux.

En second temps, on trouve les activités économiques.

Dans ces priorités de second ordre, la Confédération paysanne estime que la production alimentaire locale est prioritaire au nom de la souveraineté alimentaire. Les cultures d'exportation, favorisant une irrigation spéculative, ne le sont pas. Certaines productions agricoles à forte valeur ajoutée (et donc induisant beaucoup d'emplois) comme le maraîchage, les semences, la production de plants... nécessitent des irrigations ponctuelles qui sont agronomiquement et économiquement vitales pour les fermes concernées. Prenant en compte leur nombre d'actifs, ces fermes doivent pouvoir bénéficier d'un accès privilégié et sécurisé à l'eau.

### UNE GESTION DE L'EAU ADAPTÉE AUX BESOINS DES PAYSAN-NE-S ET RESPECTANT LA NATURE

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation » (Article 1er de la Loi sur l'eau de 1992).

L'irrigation n'est pas une pratique nécessaire à toutes les cultures, mais vient pallier un déficit hydrique empêchant le bon développement des végétaux. L'utilisation de l'eau doit permettre de sécuriser en priorité des productions créatrices de richesses et d'emplois, en ramenant les prélèvements à des niveaux compatibles avec les écosystèmes. L'irrigation doit être intégrée dans une réflexion sur les systèmes de production et leurs territoires (variétés cultivées, intrants, conditions climatiques, etc.). Elle ne doit pas être le moyen d'une course au rendement déconnectée de toute logique de long terme. Les monocultures en particulier sont très gourmandes en eau et donc fortement prédatrices sur cette ressource, en quantité comme en qualité (pesticides, engrais). Pour la Confédération paysanne, l'irrigation est un outil pour l'agriculture, mais celle-ci doit s'adapter aux ressources mobilisables et non l'inverse.



L'IRRIGATION GRAVITAIRE, TRADITIONNELLE OU SOUS PRESSION

Présents principalement dans le sud de la France, ces types d'irrigation sont souvent organisés en réseaux collectifs, gérés par des ASA (association syndicale autorisée). Le but de ces ASA est de fournir une eau brute dans un canal porteur, soit un prélèvement puis un rejet dans un cours d'eau. Ce mode de gestion est très utilisé pour l'irrigation gravitaire, et ce surtout en zone de montagne sur de petites surfaces. Loin d'être passiste, cette gestion a tout son sens pour une agriculture de proximité en adéquation avec son environnement. Souvent centenaire et

avec un aspect patrimonial, elle relève d'un savoir-faire qui tend à se perdre. L'aspect environnemental de ce type de gestion est aussi souvent peu pris en compte, malgré son importance, notamment pour le recharge des nappes phréatiques et des zones humides. Cette irrigation est pourtant indispensable au maintien des agricultures qui y sont liées. Mais il manque souvent cruellement de moyens pour son entretien. La Confédération paysanne demande une reconnaissance, notamment financière, par les pouvoirs publics de ces modes d'irrigation.

La gestion de l'eau est fonction de deux facteurs incontournables : accueillir dans des sols vivants et retenir dans des bassins versants aménagés. La disponibilité en eau douce pour les usages naturels et anthropiques dépend directement de la couverture permanente des sols et du paysage des bassins versants. Une bonne couverture des sols des bassins versants, aménagés pour freiner les flux et l'érosion, permet de retenir et d'allonger la période de séjour de l'eau dans la phase terrestre du cycle de l'eau.

Nous avons besoin d'une transformation de l'agriculture pour répondre aux enjeux de préservation de la ressource en eau. Plutôt que d'accroître les apports d'irrigation, les évolutions climatiques devraient entraîner des adaptations des systèmes de production. Il faudrait par exemple repenser le développement agricole dans les zones de monoculture qui sont aussi des zones où d'importants ouvrages d'irrigation s'implantent. Il s'agit par exemple de zones où la culture du maïs est très implantée ou du développement de l'irrigation de la vigne pour engager une compétition sur le marché du vin. Utiliser les sols comme simples supports de culture agrémentés de doses de pesticides et d'engrais accroît au fil du temps les besoins en eau des cultures et augmente ainsi le besoin d'irrigation. En effet, la réserve utile de ces sols est de plus en plus faible à cause de l'érosion. Seule une agriculture sur sols vivants, en rotation longue, préservant et amplifiant la biodiversité, avec des sols toujours couverts et nourris, sans utilisation d'herbicide et entourée de haies ou sur lesquels se développe l'agroforesterie, conduit réellement à une moindre dépendance en intrants et donc en eau. Les systèmes fourragers pourraient reposer davantage sur des fourrages produits grâce aux pluies d'hiver plutôt que sur des maïs produits l'été avec de grands renforts d'irrigation. De plus, l'été, il paraît de plus en plus opportun de substituer le sorgho au maïs car, du fait de leur système racinaire, les sorghos fourragers nécessitent environ deux fois moins d'eau que le maïs pour produire la même biomasse.

L'agriculture paysanne, fondée sur la protection des agroécosystèmes, génère une résilience naturelle des sols au stress hydrique par la biodiversité qu'ils abritent et qui fabrique l'humus nécessaire au ralentissement des flux d'eau et leur infiltration dans le système hydraulique naturel.

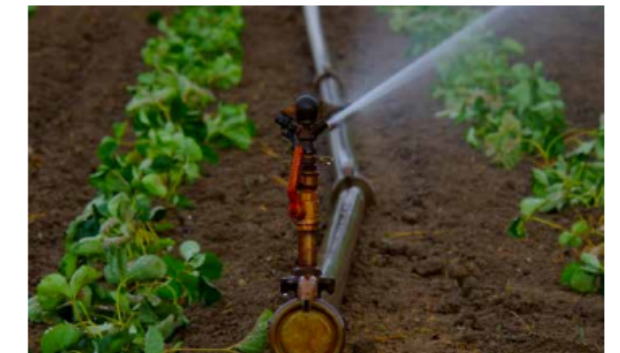
## L'AGRICULTURE PAYSANNE POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Nous revendiquons une gestion transparente et démocratique de la ressource en eau. Au fil des ans la construction des bassines a été facilitée par des assouplissements réglementaires alors que les vrais enjeux sont la préservation de la qualité des eaux et la répartition équitable de la ressource. L'accès à l'eau en agriculture doit soutenir prioritairement l'abreuvement du bétail et des productions agricoles à forte valeur ajoutée en emplois. Les financements publics doivent s'accompagner d'un accès équitable à la ressource en eau et de critères sur le système agricole qu'ils soutiennent. Des retenues collinaires peuvent avoir leur place, pas les grands projets technologiques tels que les retenues de substitution privatives ou les grands barrages.

Nous affirmons la nécessité de reconnaître le « droit de l'eau » comme préalable au droit d'accès à l'eau pour l'irrigation. Il faut garantir le respect du cycle de l'eau et sa préservation sans quoi la question de sa disponibilité est de fait remise en cause.

Les financements publics doivent en premier lieu inciter les paysan-ne-s à s'engager dans des systèmes qui limitent leurs impacts sur la ressource en eau, en quantité et en qualité. L'encouragement de systèmes agricoles toujours plus gourmands en eau est dangereux pour la pérennité de l'activité agricole qui doit préserver son outil de travail.

Il faut sortir du droit de propriété pour l'accès à l'eau et construire un droit d'usage permettant une distribution équitable et une gestion durable. Cette gestion doit être décidée par la collectivité en concertation large. Là où la ressource est rare, un plafond de prélèvement doit être mis en place pour l'irrigation avec des volumes maximaux, qui prennent en compte le nombre de personnes travaillant sur la ferme (UTH : en unité de travail humain).



LA TERRE ET LA MER COMMUNIQUENT PAR LE CYCLE DE L'EAU

La terre nourrit la mer depuis les chevelus en tête de bassin versant jusqu'à l'estuaire. Des activités terrestres dépendent la qualité des eaux ; de la qualité des eaux dépendent les activités maritimes. Les productions maritimes subissent ainsi directement les conséquences du modèle agricole. Lorsque l'eau douce n'arrive pas directement à la mer par les fleuves, elle transite par les marais littoraux. Le drainage des marais pour y planter des grandes cultures a eu pour conséquence la disparition d'espaces, autrefois inondables, jouant le rôle de tampon. La canalisation accélère les flux d'eau douce vers la mer entraînant des variations de salinité incompatibles avec la survie de jeunes larves de poissons, crustacés et coquillages. Par ailleurs, l'évolution du climat et l'augmentation des températures provoquent une amplification des phénomènes d'eutrophisation ou de marées vertes. Le transfert de pesticides vers le milieu marin fragilise fortement les coquillages. Or, la production de coquillages joue un rôle clé en séquestrant de grandes quantités de carbone à des échelles de temps géologiques. Animaux filtreurs, les coquillages sont de véritables puits d'azote. Aucune activité terrestre, y compris sous l'excuse du poids économique à l'exportation, d'autant plus si elle est considérablement subventionnée ne peut se permettre de sacrifier l'équilibre écologique de nos littoraux essentiels à nos écosystèmes.



Supplément à Campagnes Solidaires n° 365  
Octobre 2020 / Confédération paysanne - 104, rue Robespierre 93170 Bagnolet  
Tél. : 01 43 62 04 04 / contact@confederationpaysanne.fr  
www.confederationpaysanne.fr

Par production, par thème, les propositions de la Confédération paysanne pour une agriculture paysanne pour une agriculture d'avenir



# L'agriculture paysanne expliquée aux citoyen.ne.s



## L'AGRICULTURE PAYSANNE

### EXPLIQUÉE AUX CITOYEN.NE.S



Pour celles et ceux qui souhaitent mettre un premier pied dans l'agriculture paysanne sans entrer dans les détails techniques du diagnostic, nous avons illustré les 6 grands axes de l'Agriculture paysanne en BD. Cela donne l'histoire d'une citadine sensible aux enjeux environnementaux qui rencontre un paysan, Michel (étrangement il n'a pas de moustache...).

La BD retrace l'expérience des parents de Michel qui essaient de reprendre la main sur leur mode de production et sur le sens de leur métier. Un moyen ludique pour partir à la découverte de l'agriculture paysanne !

Pour accéder à la BD : <https://www.agriculturepaysanne.org/Nos-publications>



# Agriculture et alimentation : même combat

## **AGRICULTURE ET ALIMENTATION: MÊME COMBAT!**



Aujourd'hui, le système économique et les politiques publiques sont loin de permettre à tous et toutes d'accéder à une alimentation de qualité. Ils favorisent une dérive du système agricole dominant qui élimine les paysan.ne.s et dégrade notre alimentation.

Relier l'agriculture et l'alimentation, c'est réaffirmer la fonction nourricière de l'agriculture, contre les logiques marchandes qui la vident de son sens. C'est rapprocher paysan.ne.s et citoyen.ne.s pour construire ensemble une véritable souveraineté alimentaire et décider de ce qui nous concerne tous, du champ à l'assiette !

Pour accéder à la BD : <https://www.agriculturepaysanne.org/Nos-publications>



**Prix libre**  
(frais d'envoi  
2,24€)



# Éleveurs, consommateurs, tous engagés ! pour une fin digne des animaux



"Éleveurs, consommateurs, tous engagés ! pour une fin digne des animaux" : livret illustré apportant un éclairage de la situation de l'abattage en France et donnant les arguments pour soutenir l'abattage de proximité

Pour accéder aux documents : <https://www.agriculturepaysanne.org/Abattage-des-documents-pour-mieux-communiquer>

**Gratuit**  
(frais d'envoi  
1,53€)



# Déclaration des droits des paysans



**DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES  
DROITS DES PAYSANNE-S ET AUTRES PERSONNES  
TRAVAILLANT DANS LES ZONES RURALES**

~ Livret d'illustrations ~

Déclaration des Nations Unies sur les Droits des paysan·ne·s  
et Autres Personnes Travaillant dans les Zones Rurales

Pour accéder au livret d'illustrations : <https://viacampesina.org/wp-content/uploads/2020/04/UNDRDP-Book-of-Illustrations-I-FR-I-Web.pdf>

Pour en savoir plus : <https://caravane-droits-paysans.org>

**Prix libre**  
(frais d'envoi  
3,74€)



# Histoires de semences

## Résistances à la privatisation du vivant



Au travers d'un récit de vie menant de l'ingénierie génétique à l'agriculture paysanne biologique, Lognon, jeune dessinateur de talent, replace les OGM dans le contexte de l'industrialisation de l'agriculture, particulièrement de la sélection, et nous donne les clés pour développer une pensée critique sur les biotechnologies et sur la privatisation du vivant par le brevet.

En contraste, il crayonne une autre voie pour nourrir les peuples : les semences paysannes, base de notre alimentation et source inépuisable de biodiversité.

Cette BD apporte un éclairage pédagogique des enjeux liés aux biotechnologies et aux semences.

Pour accéder à la BD :

<https://www.semencespaysannes.org/images/semaine/2018/outils/histoire-semences.pdf>

**Gratuit**  
(frais d'envoi  
2,24€)



# Encore des patates !?

## Pour une Sécurité Sociale de l'alimentation

### ENCORE DES PATATES!?

Pour une Sécurité Sociale  
de l'Alimentation



Sécurité Sociale  
de l'Alimentation

Humoristique et agréable, ce qui n'enlève rien à la précision de la description des enjeux agricoles et alimentaires, du fonctionnement du régime général de sécurité sociale entre 1946 et 1967 et des bases sur lesquelles s'ancrent la réflexion du projet de sécurité sociale de l'alimentation.

Chaque chapitre est complété par des annexes riches !

Pour accéder à la BD : <https://securite-sociale-alimentation.org/production/une-bd-sur-la-ssa/>

2€  
(frais d'envoi  
3,74€)



# Cause animale Cause paysanne



Qu'entend-on par cause animale et cause paysanne ? En quoi sont-elles liées ? Quelles différences y a-t-il entre élevage paysan et productions animales industrielles ? Quelles complémentarités entre végétal et animal ? Quels effets sur la santé et l'environnement ? Ce livre a pour objectif d'apporter des éléments de réponse à ces questions qui sont légitimement au coeur de l'actualité concernant notre agriculture et notre alimentation.

Il a vocation à faire réfléchir, à enrichir la réflexion là où certains voudraient simplifier le débat à outrance. La Confédération paysanne dénonce à travers ce livre les impasses et les dangers que représentent d'un côté l'agriculture et l'élevage industriels, et de l'autre l'abolition de tout élevage prônée par le véganisme. Le recueil de paroles de celles et ceux qui font et vivent la nature et l'élevage au quotidien est indispensable. Car les systèmes vertueux de polyculture-élevage et de pastoralisme sont trop souvent réduits au silence médiatique alors que leurs rôles sont majeurs pour l'équilibre des écosystèmes de notre planète, y compris dans la lutte contre le changement climatique. La Confédération paysanne défend l'agroécologie et la complémentarité végétal/animal, et combat les productions animales industrielles. Cela entraînera plus d'éleveurs et d'éleveuses qu'aujourd'hui, mais induira de fait une baisse de la consommation de produits animaux et une alimentation plus diversifiée.

12 €



# Ressource vidéo

## Paysan, Paysanne, pourquoi pas ?



Ils s'appellent Julien, Tifenn et Jean Noël, Gwénolé, Séverine, Anthony et Mathilde, Pierre-Yves.. Ils et elles sont éleveurs, brasseurs, maraichers, ostréiculteurs, paysans-boulangers et ils nous parlent de leur métier.

Un métier riche, diversifié, où l'on ne s'ennuie jamais et où il est possible de préserver une qualité de vie, c'est ce que nous dévoilent ces 6 portraits de paysan.nes réalisés par Les Ami.e.s de la Conf' 56.

Nous espérons qu'ils susciteront des vocations !

Pour retrouver les vidéos : <https://vimeo.com/showcase/7318221>